



Compte-rendu de la CAPL n°3 du 28 juin 2016, - Révision du compte-rendu de l'entretien d'évaluation, - Projet de mouvement local d'affectation,

Déclaration des élu-e-s CGT

C'est dans un contexte de grande contestation sociale que nous tenons cette CAP.

Le gouvernement s'obstine à imposer la loi El Khomri, dite « loi travail » dont personne ne veut, à grand coup de 49-3, par la répression policière et en tentant d'interdire les manifestations syndicales.

Ce projet de loi, que nous combattons, s'il aboutissait entraînerait la casse du code du travail, des régressions sans précédents pour les salariés et une aggravation du dumping social. Ce projet de loi d'inspiration ultra-libérale, commandité par l'union européenne et applaudi par le Medef, est rejeté par 75 % de la population, la majorité des parlementaires et des organisations syndicales. Dans l'unité, avec les syndicats de salariés FO, FSU et Solidaires et de jeunes UNEF, UNL et FIDL, la CGT a mis toutes ses forces dans la bataille pour le retrait de cette loi et pour gagner de nouveaux droits pour les salariés. C'est pour ces raisons que nous appelons à la grève et aux manifestations aujourd'hui. La CGT reste déterminée dans son opposition à la loi « travail » et pour l'obtention de droits nouveaux à l'image de son projet de code du travail du 21ème siècle. Et ce ne sont pas les attaques contre notre syndicat qui nous feront dévier de cet objectif. À ce sujet, nous dénonçons avec fermeté l'attaque violente perpétrée contre notre siège ce week-end.

Aux finances publiques aussi les projets de réformes destructeurs s'accumulent. Les « lignes directrices » de la DGFIP, dont la direction générale fait actuellement la promotion sont, pour la CGT, porteuses de graves inquiétudes pour l'avenir du réseau. Il

est clair que l'objectif est de démolir les missions et les services pour supprimer à nouveau des dizaines de milliers d'emplois. La CGT alerte les agents sur ces projets mortifères et les appelle à se mobiliser dans l'unité pour les combattre. Pour nous, il faut au contraire renforcer les missions des finances publiques et créer les emplois nécessaires pour répondre aux besoins sociaux des populations.

A la DRFIP 35, nous subissons les effets de ces politiques : suppressions d'emplois, absence de visibilité sur l'évolution de nos missions, perte de repères, dégradation des conditions de travail. Des dizaines d'emplois B et C sont vacants, aggravant les difficultés résultant des suppressions d'emplois accumulées depuis des décennies. La direction locale à son niveau participe à la démolition des finances publiques, des services et des missions (fermeture de trésoreries, fusion de services, centralisation de missions). Le dialogue social local est en panne. Pour la CGT, il faut que la direction renonce à ses projets de restructuration et ouvre des discussions avec les représentants des personnels pour enfin prendre en compte les revendications des agents pour de meilleures conditions de travail et pour un service public de qualité.

S'agissant de l'évaluation professionnelle, sujet de cette CAP, la CGT réaffirme son opposition à ce système. Nous dénonçons les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions. Nous

continuons également à dénoncer le recours hiérarchique, qui empiète sur les attributions des CAP. Pour la CGT, tous les recours doivent être traités en CAP, afin d'éviter l'arbitraire et le discrétionnaire.

Dans la perspective de la mise en place des réformes PPCR et RIFSEEP, nous avons appelé les agents à boycotter l'évaluation professionnelle en 2016. Pour la CGT, ces réformes décidées contre l'avis majoritaire des

organisations professionnelles sont un déni de démocratie. Elles ne répondent pas aux revendications des personnels : amélioration générale des rémunérations par l'augmentation du point d'indice, prise en compte de l'augmentation des qualifications, rejet de la prime au mérite, etc. Dans l'unité la plus large possible, la CGT continuera à les combattre, en dénonçant les reculs et la désinformation.

Compte-rendu

- Révision du compte-rendu de l'entretien d'évaluation.

En 2016, 33 recours ont été déposés, tous grades confondus (19 en 2015), dont 1 a obtenu

satisfaction totale, 11 ont eu un rejet partiel et 21 un rejet total.

Pour la catégorie C, 7 recours hiérarchiques (5 pour 2015), et 4 recours en CAPL (4 pour

2015).

Les élus ont voté pour la modification d'une appréciation littérale, ont voté pour l'obtention d'un R2 au lieu d'un R1 et d'un R2 au lieu de la cadence moyenne, et contre le rejet concernant les autres demandes.

- Projet de mouvement local d'affectation.

La délégation a redemandé à ce que les CAPL de mutation et d'appel de notation soient à des dates séparées, c'est à dire que la CAPL de mutation n'ait pas lieu en même temps qu'une CAPN.

Avec 42,7 emplois C qui ne sont pas pourvus (chiffre de l'administration), la tâche des collègues devant établir le projet d'affectation local a dû être difficile.

Nombreux sont les services en sous-effectif.

La délégation CGT à la CAPL n°3 a voté contre le mouvement proposé (même si celui-ci paraissait techniquement correctement établi), afin de marquer son opposition à la politique de suppressions d'emplois de la DG ainsi qu'à la politique des postes C non pourvus (- 2 327,4 agents).